



Montréal, le 10 septembre 2018



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.646 et 10612.1.1.413 à 10612.1.1.418

Monsieur,

La présente fait suite à vos sept demandes d'accès dans les dossiers mentionnés en objet concernant Loto-Québec et ses filiales (Société des établissements de jeux du Québec Inc., Technologies Nter Inc., Société des casinos du Québec Inc., Lotim Inc., Casino Mondial Inc. et Casiloc Inc.)

Nous ne pouvons donner suite à vos demandes, telles que formulées, puisque la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements, tel que prévu par l'article 15.

Nous pouvons toutefois vous préciser que Loto-Québec et ses filiales comptent 211 employés, parmi près de 6 000 employés, dont le salaire de base annuel est de 100 000 \$ ou plus et ce, selon la dernière paie de l'année financière 2017-2018.

De plus, nous vous référons au plus récent rapport annuel de Loto-Québec (page 106), lequel présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de Loto-Québec et ses filiales. Il est disponible sur notre site Internet, à la page suivante :

<https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/centre-de-documentation#rapports-annuels-et-trimestriels>

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec